

La Missive des Archives N° 11

La Police Municipale :

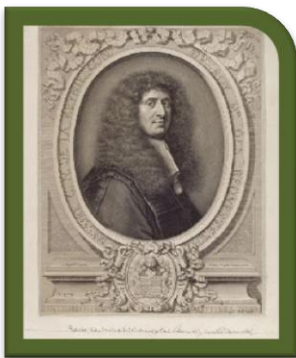
Par définition et au sens étymologique, le mot polis signifie cité et plus précisément l'administration de la cité.

Déjà au moyen-âge, le mot police désigne l'ordre public et les bonnes mœurs qui doivent régner dans les villes.

La première trace de la police municipale remonte au IX^e siècle époque où l'abolition de l'esclavage suscite une approche différente de la sécurité et de l'ordre public ainsi que la justice. Cette évolution durera deux siècles et apportera de nouveaux postes d'exécutants et de dirigeants comme les guets, les baillis, les prévôts, les viguiers, les lieutenants de police qui se succéderont jusqu'à la révolution française d'ailleurs celle-ci rejettera la police de l'ancien régime (les consuls ou échevins).



Paris au Moyen Age



Gabriel Nicolas de la Reynie



Dernier Prévôt de Paris

C'est le 24 août 1665 que le lieutenant criminel Tardieu (juge des affaires criminelles) et sa femme sont assassinés chez eux par des voleurs. Colbert et Louis XIV réagissent en séparant à Paris la police de la justice en la plaçant sous l'autorité d'un lieutenant de police.

Gabriel Nicolas de la Reynie est pressenti par Colbert pour inaugurer la nouvelle charge de premier lieutenant de police de Paris en 1667, charge qu'il assumera pendant trente ans. Il deviendra aussi conseiller d'État 1680.

Il rétablira l'autorité royale en mettant au pas le gouverneur de Paris, les titulaires de fiefs enclavés dans Paris, le Parlement habitué jusque-là à prendre des arrêts de règlement en matière de police, le prévôt des marchands et la municipalité parisienne.

Il est aussi juge ou procureur dans de grands procès extraordinaires tel que celui du chevalier de Rohan décapité pour conspiration ou celui de l'affaire des poisons.

Il faut savoir qu'à cette époque, Paris était protégé par quatre «polices» : les commissaires, les archers et exempts du guet, la compagnie du lieutenant criminel et la prévôté de l'Île. Il réorganisera ces polices et les prendra sous sa coupe, elles seront chargées d'assurer la sécurité des rues de Paris, de surveiller le milieu parisien d'alors et de le truffier d'indicateurs.

Il réprimera l'impression et le colportage des écrits séditieux, crimes qu'il juge lui-même directement et très sévèrement. Chargé de l'exécution des lettres de cachet, il participera à la haute politique quand il assurera le ravitaillement en blé de Paris ou quand il dirigera les persécutions contre les protestants.



Hussard

C'est aussi grâce à ses méthodes musclées que Paris deviendra la ville la plus propre d'Europe. On lui doit aussi l'éclairage public, les règles de circulation et de stationnement, le pavage des rues et l'adduction d'eau.

Le 4 avril 1789, la fonction de lieutenant général de police est supprimée. C'est aussi à cette même période que le nom de police municipale apparaît puisqu'en 1789 la police est confiée aux Maires et la police monarchique disparaîtra, celle soumise par Jean Baptiste Colbert en 1667 au roi Louis XIV.

Sous la révolution et l'empire dans les plus grandes villes divisées en sections la police est confiée à des commissaires élus par les citoyens de chaque section et secondée par la garde nationale et milice placées sous l'autorité des municipalités. Les compagnies de maréchaussées fusionneront pour former la gendarmerie nationale en 1791, chargée essentiellement de la police des campagnes.



Police Municipale vers 1910

La police aura une fonction clairement définie dans la loi du 14 décembre 1789 qui lui confère une mission essentiellement municipale. Les corps municipaux sont chargés de faire découvrir par leurs attributions aux habitants les intérêts, tels que l'hygiène, la sûreté, la santé publique des hommes (épidémie, pollution), les animaux (épizooties, abattages), la voirie, l'approvisionnement en denrées et en eau, les foires et

marchés, les prix, les fraudes, l'organisation des métiers et de l'apprentissage ainsi que tout ce qui donne lieu à des règlements locaux et contraventions.



Sergent de ville

Dès 1790 sera créée une cinquantaine de commissariats et en 1796 toutes les villes comptant plus de 5 000 habitants comporteront désormais un commissariat.

Naparte premier consul entreprendra de constituer une police à sa dévotion dont il nommera lui-même les commissaires et créera en 1800 la Préfecture de Police de Paris qui succèdera à celle de Fouché durant dix ans.

A la fin du second empire sous Napoléon III, l'on créera aussi les sergents de ville, les effectifs de la police passeront de 5000 à 12 000 hommes, ceci s'explique aussi par la croissance de population dans les villes due aux conditions de vie inhumaine du prolétariat qui alimente, de ce fait, la criminalité, la rébellion, les émeutes, et le mouvement anarchiste prônant la propagande au terrorisme, ce qui engendrera aussi l'apparition des prisons modernes.

*E*ntre les deux guerres progressivement l'étatisation de la police est de plus en plus organisée, d'ailleurs, sous Vichy la loi de 1941 apportera une coordination très efficace entre les différentes polices.



Brigade Police Municipale

*L*a commune d'Ozoir la Ferrière possède depuis longtemps une police, nous retrouvons sur les registres des délibérations et les listes électorales la nomination des gardes champêtres depuis 1848 Duloquin Louis Edouard, 1859 Decaux Louis Victor, 1882 Pradal Charles, 1894 Rolland Pierre. 1898, Witter Joseph jusqu'en 1922, ils seront tous d'anciens gendarmes comme ce fut le cas en 1791 lors de la surveillance des campagnes par la gendarmerie nationale.



Procès-verbal pour vol en 1901

A partir de 1922, l'on constate sur les registres d'Ozoir la Ferrière que le recrutement du personnel qui n'est plus obligatoirement venu du corps de l'état et que l'on nomme les agents par des grades différents avec des fonctions de prévention et principalement administrative. Voici les noms des premiers agents : de 1922 à 1934 Germain Auguste Louis garde champêtre, 1934-1942 Cardon Achille Lucien au grade d'appariteur et ensuite garde champêtre, 1957-1959 Pierre Odette agent d'enquête, 1966-1976 Bertrand Gaston gardien de police, 1972-1976 Tamboise Valentin appariteur enquêteur, 1975-1977 Lagoutte Gabriel gardien de police, 1976-1984 Cochin Pierre appariteur Enquêteur et de 1984 à nos jours les responsables de la police municipale Thibaud Michel, Lotte serge, Goudesenne Michel, Dupont Claude, Pinard Bruno, et aujourd'hui Moricelly Olivier.



1973 Gendarmerie d'Ozoir la Ferrière

*E*n 1972 une brigade de gendarmerie s'implantera sur la commune avec un chef et 4 gendarmes pour la surveillance des secteurs d'Ozoir la Ferrière, Roissy en Brie et Pontault-Combault.

*D*ans les années 80 les villes se doteront de plus en plus de gardiens de police pour faire face à l'insécurité et le manque d'effectifs venant de l'état. Ce qui fut le cas pour Ozoir la Ferrière avec une police Municipale de six personnes surtout après le départ

de la gendarmerie dans une autre commune. Entre 1980 et 1985 l'effectif de la police municipale sera de 25 agents (gardiens, appariteurs, standardistes et mamans trafics (sorties d'écoles).



1987 P.M d'Ozoir la Ferrière

En 1986 un changement de surveillance et de fonctionnement la municipalité souhaite mettre en place un service encore plus adéquat pour la population avec une police disponible 24h sur 24 / 7 jours sur 7 avec un chef de poste, neuf gardiens et quatre standardistes.



1996 P.M d'Ozoir la Ferrière



2001 P.N Poste de proximité

En 1998 Mise en service d'un bureau de Police Urbaine de Proximité, et naissance du Contrat Local de Sécurité (CLS). Dans le cadre d'une deuxième phase en 2001 une quinzaine de fonctionnaires de police sous la direction d'un lieutenant disposeront d'un poste de police nationale de proximité alloué par la municipalité en relation directe avec le Maire et le chef de la police municipale.

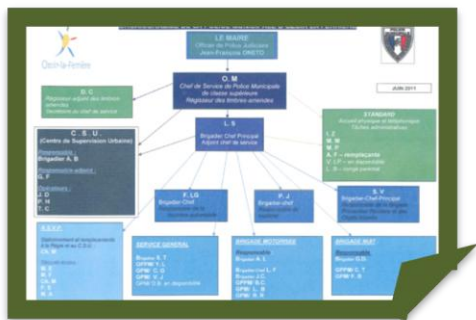
Création en 2001 d'une brigade motorisée avec une réintégration de la brigade VTT qui avait été supprimée en 1995 avec une augmentation d'effectif ce qui porte à 21 le nombre d'agents.



2001 P. M d'Ozoir la Ferrière

Création en 2002 des opérations « junicode », chaque année des enfants de CE2, CM1, CM2 participent à une sensibilisation sur la sécurité routière menée par la police municipale le but est de les responsabiliser sur les dangers de la route, une formation théorique et pratique est donnée avec une remise de diplôme en fin de formation.

Aujourd'hui les fonctions des polices municipales ont considérablement évolué sous l'impulsion des maires et des conseils municipaux dont les objectifs sont de procurer toujours plus de sécurité aux administrés, d'ailleurs, la municipalité d'Ozoir la Ferrière a fait le choix d'une vidéo protection en 2010 avec l'implantation de caméras dans les différents lieux de la ville afin de faire face à une délinquance de plus en plus accrue de nos jours.



2011 Organigramme du service

La police municipale d'Ozoir la Ferrière se compose à ce jour d'un chef de service, de dix brigadiers, neuf gardiens, sept agents administratifs, six Agents de Surveillance de la Voie Publique (Points écoles), cinq agents au Centre de Supervision Urbaine (surveillance caméras).

Leurs missions au quotidien : Ilotage des différents points de la ville, comme la surveillance de la gare routière, les écoles, les manifestations, l'Opération Tranquillité Vacances. Toute cette protection se fait jour et nuit avec tous les moyens dont dispose la police municipale (voiture, VTT, moto, marche à pied). La police municipale travaille aussi en collaboration avec la police nationale et les sapeurs pompiers.

Une autre de leur fonctionnalité est de faire respecter le stationnement par verbalisation, les arrêtés municipaux et préfectoraux, les contrôles radar, les points écoles, la capture des animaux errants.

La partie administrative porte sur la rédaction de la main courante, des rapports de constatations aux infractions relevées, mais aussi sur les incivilités et nuisances diurnes et nocturnes.

Texte réalisé par Drène, Josiane, Carole

Documents d'archives :

- Série 3 H 1
- Registres des délibérations
- Ozoir information 1983-1985
- La lettre d'Ozoir n°4 juillet 1988
- Bulletins municipaux – n° 5 1971, n° 6 1973, n° 8 1975, n°14 1996, n°38 2001
- Histoire de la police municipale Loisy Dominique

Septembre 2011